# Charte de participation au Marché de Noël de Villeneuve-Saint-Denis

SAMEDI 12 DECEMBRE 2026

## ARTICLE 1 : INSCRIPTION

Toute demande de participation au Marché de Noël doit être adressée au comité des Fêtes de Villeneuve-Saint-Denis par e-mail à l'adresse suivante : cdf.de.vsd@gmail.com

Le dossier d'inscription devra comporter :
•Le formulaire d'inscription au Marché de Noël de Villeneuve-Saint-Denis
•La charte de participation au Marché de Noël de Villeneuve-Saint-Denis

L'inscription ne sera considérée comme valide qu'après réception d'un e-mail de confirmation du comité des fêtes.
Le comité des fêtes se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature sans obligation de justification.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Marché de Noël est gratuite. Aucun droit de stand ne sera demandé aux exposants.
Le comité des fêtes mettra à disposition de chaque exposant :
•1 table
•2 chaises

Les décorations et la mise en valeur du stand sont à la charge de l'exposant.
Chaque participant est invité à soigner la présentation de son espace afin de contribuer à l'ambiance festive du marché.

## ARTICLE 3 : INSTALLATION DES STANDS

•Date d'installation : samedi 12 Décembre 2026
•Heure d'installation : entre 14h00 et 15h30
⚠ Après 15h30, l'accès au site et l'installation des stands ne seront plus autorisés.
Les exposants doivent impérativement respecter les horaires communiqués.
Les stands devront être maintenus ouverts pendant toute la durée du marché.

## ARTICLE 4 : VENTE

Chaque exposant s'engage à ne pas proposer de repas ni de boisson à consommer sur place.
Cette prestation est réservée exclusivement au comité des fêtes de Villeneuve-Saint-Denis, qui assurera la vente de :
•Gaufres, gâteaux, sablés…
•Miel
•Bonbons
•Boissons chaudes et froides

Le comité se réserve le droit d'éviter toute concurrence directe entre exposants et d'ajuster les propositions si nécessaire.



# Charte de participation au Marché de Noël de Villeneuve-Saint-Denis

## ARTICLE 5 : RESTITUTION DU STAND EN FIN DE MANIFESTATION

Chaque exposant s'engage à rester jusqu'à la fin du marché de Noël, prévue à la fermeture officielle de l'événement
Toute demande de départ anticipé devra être autorisée par le comité des fêtes.
Chaque exposant doit :
•Rendre son emplacement propre et dégagé,
•Respecter les consignes de sécurité et d'organisation données par le comité.

## ARTICLE 6 : ANNULATION PERSONNELLE

En cas d'empêchement ou d'annulation de participation, l'exposant s'engage à prévenir le comité des fêtes dès que possible afin de permettre une meilleure organisation.

## ARTICLE 7 : COMMUNICATION ET DROIT À L'IMAGE

En participant au marché de Noël, les exposants autorisent le comité des fêtes à :
•Prendre des photographies ou vidéos durant l'événement,
•Les diffuser sur le site internet, les réseaux sociaux ou supports de communication du comité.
Aucune rémunération ne pourra être exigée à ce titre.

## ARTICLE 8 : ASSURANCE

Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident de personne, de vol, de dégradation ou de tout autre événement non prévu, avant, pendant et après la manifestation.
Chaque exposant est responsable de ses faits et gestes, ainsi que du matériel et des produits exposés sur son stand.
Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets exposés, ainsi qu'en cas de différend entre exposants.
Le comité des fêtes de Villeneuve-Saint-Denis n'est pas responsable du prix des articles proposés par les exposants.

## ARTICLE 9 : ACCEPTATION DE LA CHARTE

La participation au marché de Noël implique l'acceptation intégrale de la présente charte.
Tout manquement à ces règles pourra entraîner une exclusion immédiate sans compensation.

À……

Le……..

Signature:

# Formulaire d'inscription au Marché de Noël de Villeneuve-Saint-Denis

Samedi 12 Décembre 2026

## INFORMATIONS EXPOSANTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Dénomination entreprise/association :

N°Kbis :

Description précise des produits et/ou articles proposés à la vente :

Vous pouvez joindre à ce formulaire, tout document utile à votre présence sur le marché de noël.

Lieu : Salle des fêtes Pierre Midey, 77174 VILLENEUVE SAINT DENIS
Votre arrivée et votre installation sur les lieux devra se faire de 14h00 à 15h30.
⚠ Après 15h30, l'accès au site et l'installation des stands ne seront plus autorisés.

